

COMMUNE DE RIX

SEANCE DU 24.10. 2011

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal | 11 |
| Nombre de membres en exercice | 10 |
| Qui ont pris part à la délibération | 10 |

| | |
|---------------------|------------|
| Date d'affichage | 17.10.2011 |
| Date de convocation | 17.10.2011 |

L'An Deux Mil Onze, le 24 octobre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FORGET, Maire

Présents : Jean-Michel FORGET, Maire

Guy CONNAULT, 1^{er} adjoint Brigitte ALVES SIMOES, 2^{ème} Adjoint

Denis COUPECHOUX, Marie-Noëlle LAMOULLERE, Eric PETILLOT

Gérard MORIN, Jean-Michel MILLARD, Laurent PETIT, Didier JOLIMET

LIGNE A GRANDE VITESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet le souhait qu'à partir des 4 scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest » « Sud-Ouest » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé « Ouest-Sud » qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),
- soient retenus les autres tracés qui mettent Nevers à 1 heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département. »

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Jean-Michel FORGET

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 27.10.2011
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 27.10.2011
Le Maire.

SOUS-PREFECTURE DE TULLY
Reçu le

27 OCT. 2011

Application de l'art. 2 de la loi
n° 2011-105 du 12 février 2011